-

Covid-19

[1]

Concernant le MEN, la prime dont le taux plein est de 1000 euros, modulable en paliers selon la durée de mobilisation (330/660/1000 €) est ouverte à l'ensemble des personnels (fonctionnaires, contractuel-les de droit public et privé) mais ciblée sur celles et ceux particulièrement mobilisé-es durant le confinement (surcroit significatif et quantifiable de travail en présentiel ou distanciel, participation à la gestion de crise, maintien des missions de l'Etat).

Le versement sera unique (en août ou septembre) et les bénéficiaires déterminés par le chef de service. L'enveloppe est non fermée. Ce sont les académies qui présenteront la facture avec un contrôle de cohérence sur les volumes globaux par la DAF (Direction des affaires financières).

Trois populations sont visées :
- Celles et ceux ayant assuré l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (directrices et directeurs, AESH, AED, enseignant-es…) sur la base d'un cadrage national mis en œuvre par les autorités académiques (sans marge de manœuvre ni sur les paliers ni sur les sommes). Il est fondé sur le nombre de jours de présence (le dimanche comptera double) :
 moins de 4 jours pas de prime,
 de 4 jours à 9,5 jours 330€,
 de 10 jours à 15,5 jours 660€
 à partir de 16 jours 1000€.

- Agent-es réquisitionné-es pour soins aux malades ou sdf (médecins scolaires, infirmières du MEN…), versement de la prime à taux plein quelle que soit la durée de présence.
- Agent-es non enseignants des rectorats, DSDEN, GRETA, CFA… Versement dès lors qu'il y a eu un surcroit significatif et quantifiable de travail en présentiel (agent-es inscrit-es dans le plan de continuité, par ex : sécurité, entretien, paie, informatique,…) ou en distanciel. Aucun cadrage n'est donné, la main est laissée au chef de service.

La DGRH a aussi indiqué que le ministre s'exprimera sur la poursuite des chantiers notamment celui de la revalorisation des enseignant-es, lié à la réforme des retraites suspendue. L'agenda social est relancé avec pour ce qui nous concerne la direction d'école et les AESH.

Lors de la réunion qui a eu lieu mardi 19/05/2020 concernant la "prime exceptionnelle" au ministère de l'Éducation, la FSU est intervenue.
Elle a rappelé que l'engagement auprès des enfants des personnels indispensables était solidaire et non intéressé puisqu'il n'était pas question de primes lors des premiers jours de mobilisation. La FSU a précisé que l'engagement de toute la profession a été sans faille. C'est cet engagement qu'il faut reconnaître.
De nombreux collègues nous indiquent ne pas vouloir de cette prime dont le versement ou le non-versement risque de fragiliser les équipes.
Sur ce point, la gestion des primes pour les soignants est aussi dénoncée par nos collègues des hôpitaux.

Sa mise en place amène de nombreuses interrogations :
> Qu'en est-il de cet engagement quotidien de toutes et de tous plusieurs fois salué publiquement ? Qu'en est-il des enseignants qui font le distanciel et le présentiel à la fois sans compter leurs heures? Qu'en est-il des directeurs et directrices qui sollicités sans relâche ne comptent plus leur temps de travail (sans doute les travaux de notre Ministre sur un nouveau statut)?

> Pourquoi une mise en place à partir de 4 jours? Si le ministère veut reconnaître le travail mené, alors tout travail

doit amener à une reconnaissance salariale et dans ce cas, le plus juste est de compter en heures effectuées.

> Qu'en est-il de l'utilisation de son propre matériel et de sa connexion personnelle, des frais engagés ? Nous rappelons notre demande de prime d'équipement.

> Qu'en est-il de celles et ceux qui auraient voulu s'investir et n'ont pas pu ? De celles et ceux qui ont été exposé·e·s par ailleurs (distribution d'exercices, accueil des familles, …) … ?

> Comment la collecte des informations a-t-elle été anticipée ? Comment prendre en compte la diversité des situations académiques ? Comment sont garanties la transparence, l'information des agent·e·s ?

Enfin, l'engagement de l'ensemble des agent·e·s durant la crise nécessite avant tout des gestes forts sur la reconnaissance salariale, le dégel du point d'indice, des réponses à toutes les questions posées à l'occasion des différents chantiers en suspens. Il y a la question des salaires, mais aussi les AESH, la direction d'école dont il faut parler au sein du ministère plutôt qu'à l'Assemblée nationale, …

URL source: https://snuipp37.fr/snu2/prime-covid-19

Liens
[1] https://snuipp37.fr/snu2/prime-covid-19